



## EXTRAIT

### **Séance du 24 avril 2026 à 18h**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Laurence Ledesma 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Gaelle Martin, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Thomas Ruspil, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Pascale Fossecave, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Boivin, 9<sup>ème</sup> adjoint

#### **N°2-**

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

**Commission  
communale des  
impôts directs  
(CCID) :  
proposition de  
liste de  
commissaires**

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou (*à partir de la délibération n°4*), Hugo-Luc Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs :**

#### **Rapporteur :**

M. le Maire

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Monique Labattut, conseillère municipale à Serge Peyrelongue conseiller municipal
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale à Mikaela Guiresse-Duperou, conseillère municipale (*jusqu'à la délibération n°3*)

#### **Date de la convocation : 17 avril 2026**

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Philippe Etcheberry, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

## N°2 – ADMINISTRATION GENERALE

### Commission communale des impôts directs (CCID) : proposition de liste de commissaires

M. le Maire expose :

L'article 1650 du code général des impôts précise que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs (CCID) dont le rôle est essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

Cette commission, qui se réunit annuellement à la demande du directeur départemental des finances publiques, est présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Les autres membres sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée, en nombre double, par le conseil municipal. Dans les communes de plus de 2000 habitants, la CCID est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, le maire est président de droit.

Le mandat des commissaires a la même durée que celui des conseillers municipaux.

Les commissaires doivent répondre aux conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des différents contribuables.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de proposer une liste de 32 noms au directeur des services fiscaux pour la composition de la commission communale des impôts directs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

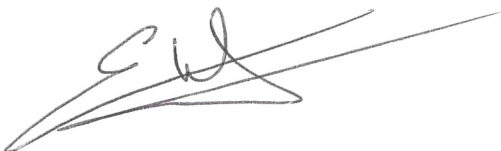
- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 16 avril 2026,
- le maire ayant proposé un vote à main levée à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité,
- propose une liste de 32 noms au directeur des services fiscaux pour la composition de la commission communale des impôts directs comme suit :

- Pello Etcheverry
- Laurence Ledesma
- Jean-Daniel Badiola
- Nathalie Morice
- Eric Soreau
- Gaëlle Martin
- Thomas Ruspil
- Pascale Fossecave
- Guillaume Boivin
- Hien Duhart-Gras
- Charlotte Loubet-Latour
- Jean Helou
- Delphine de Torregrosa
- Patrice Irazoqui
- Nahia Graciet
- Jérôme Roteta
- Marie de Merlis
- Serge Peyrelongue
- Monique Labattut
- Loïc Jouenne
- Claire Scotcher
- Philippe Etcheberry
- Laura Maisonnave
- Mathis Tenneson
- Catherine Monin
- Xabi Dufau
- Pantxika Tastet
- Guillaume Colas
- Patricia Arribas-Olano
- Francis Claverie
- Mikaela Guiresse-Duperou
- Hugo-Luc Maillos

- approuve la composition de cette liste.

- pour extrait conforme  
- ont signé au registre tous les membres présents

**Le secrétaire de séance,**



**Adopté à l'unanimité**

**Le Maire,**

**Jean-François Irigoyen**

